



ASSOCIATION SPORTIVE DE LOUVECIENNES

Compte rendu de la réunion de bureau du Conseil d'administration 12 février 2019

1 Personnes présentes

Jean-Claude Levern : Président
Françoise Leclerc : Trésorière
Georges Sueur :Secrétaire : Georges Sueur
Christine Roumilhac: .Secrétaire-adjointe
Adolphe Mendi :membre
Bernard Tournier :membre
Corinne Gondek.....membre
Daniel Lecluze :membre
Jean-Claude Miremont : .membre
Yvain Blachère :membre

Boleslas Palewski : Maire adjoint délégué à la jeunesse et aux sports
Victor Daponte : Conseiller Municipal,
François Méchin : ..Expert-comptable

Contrats des employés du tennis

La trésorière n'a pu pour l'instant s'entretenir avec Cosmos au sujet des contrats. La section tennis signale qu'elle a reçu des conseils pour les contrats « modulable ».

Subventions.

Deux types de subvention existent : celle du Conseil Général (qui dépend du nombre de licenciés par fédération) et celle de la Mairie.

Monsieur Levern remercie Monsieur Palewski qui a transmis à chacun en amont de la réunion différents documents ressources sur les subventions.

Monsieur Méchin précise qu'il est nécessaire de définir des critères précis pour l'attribution des subventions municipales.

Sont proposés différents critères à travers les échanges :

- l'âge des adhérents
- le nombre de compétitions (distinguer sports individuels et sports collectifs)

- le nombre d'arbitrages
- l'entretien des équipements
- l'organisation de manifestations ou d'évènements
- le nombre de membres
- la formation des professeurs

Par le passé, des subventions ont pu être attribuées pour équilibrer une section.

Actuellement, plusieurs sections ne bénéficient pas de subventions.

Victor Daponte et Bernard Tournier vont proposer au conseil un tableau regroupant les différents critères. Cet outil constituera une grille d'analyse simple pour l'attribution des subventions municipales.

Un mail sera transmis à tous les présidents de section. Chaque section pourra ainsi effectuer une demande de subvention et l'argumenter. Dans le budget des sections, il y a des dépenses qui sont par nature subventionnables.

Formation 1ers secours : relance

Lors de l'assemblée générale, le sujet de la formation aux premiers secours niveau 1 a été soulevé.

Le corps des sapeurs pompiers de Louveciennes peut assurer cette formation. Monsieur Levern a transmis un mail à ce sujet aux présidents de sections le 5 février dernier. Pour l'instant, il a très peu de retours.

Pour mémoire, la formation serait pratiquée le samedi sur 7 heures de cours (9h à 12h et 13h à 17h) pour un minimum de 8 élèves et un maximum de 10 dans une salle de la mairie

Le formateur nous demande de prévoir une anticipation de 1 mois,

La prestation a un coût de 60 euros par personne,

A l'issue de la journée de formation, une attestation provisoire et un livret seront remis à chaque participant,

Environ 2 mois après la formation, le diplôme officiel est remis aux récipiendaires.

Intempéries

Un arbre est tombé sur le club house samedi dernier. Le toit est abîmé, mais il est encore possible d'y travailler

Prochain RDV

Le mardi 26 mars 2019 à 17h45.

Le Président
Jean-Claude Levern

la rédactrice
Corinne Gondek